

**Conseil du développement industriel**

Cinquante-deuxième session

Vienne, 25-27 novembre 2024

**Listes des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif
de l'ONUDI****Note du Secrétariat**

Le présent document, qui remplace le document [GC.20/20/Rev.1](#), contient des informations actualisées sur les listes d'États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI au 4 octobre 2024.

1. On trouvera ci-après les listes d'États insérées par le Dépositaire dans l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI, publiées sous la cote UNIDO/GC.1/3. Conformément à l'Annexe I de l'Acte constitutif, les listes d'États à insérer dans cette annexe par le Dépositaire (le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) sont celles qui ont été établies par l'Assemblée générale des Nations Unies aux fins du paragraphe 4 de la section II de sa résolution 2152 (XXI) et qui étaient valables à la date de l'entrée en vigueur de l'Acte constitutif, c'est-à-dire le 21 juin 1985.

2. Au 4 octobre 2024, 173 États étaient Membres de l'ONUDI. Parmi eux, 172 figurent sur les listes d'États à insérer par le Dépositaire à l'Annexe I de l'Acte constitutif (voir au verso). L'État Membre suivant n'est encore inscrit sur aucune de ces listes :

État	Date d'adhésion
Îles Salomon	4 octobre 2024

3. Conformément au paragraphe 1 de l'Annexe I de l'Acte constitutif, si un État qui n'est pas visé dans l'une quelconque des listes devient Membre de l'ONUDI, la Conférence générale décide, après des consultations appropriées, sur laquelle de ces listes ledit pays doit être inscrit.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



A. États figurant dans la liste A

Afghanistan	Gambie	Mauritanie	République populaire démocratique de Corée
Afrique du Sud	Ghana	Micronésie (États fédérés de)	République-Unie de Tanzanie
Algérie	Guinée	Mongolie	Rwanda
Angola	Guinée-Bissau	Mozambique	Samoa
Arabie saoudite	Guinée équatoriale	Myanmar	Sao Tomé-et-Principe
Bahreïn	Îles Marshall	Namibie	Sénégal
Bangladesh	Inde	Népal	Seychelles
Bénin	Indonésie	Niger	Sierra Leone
Bhoutan	Iran (République islamique d')	Nigéria	Somalie
Botswana	Iraq	Oman	Soudan
Burkina Faso	Jordanie	Ouganda	Soudan du Sud
Burundi	Kazakhstan	Ouzbékistan	Sri Lanka
Cabo Verde	Kenya	Pakistan	Tadjikistan
Cambodge	Kirghizistan	Palaos	Tchad
Cameroun	Kiribati	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Thaïlande
Chine	Koweït	Philippines	Timor-Leste
Comores	Lesotho	Qatar	Togo
Congo	Liban	République arabe syrienne	Tonga
Côte d'Ivoire	Libéria	République centrafricaine	Tunisie
Djibouti	Libye	République de Corée	Turkménistan
Égypte	Madagascar	République démocratique du Congo	Tuvalu
Émirats arabes unis	Malaisie	République démocratique populaire lao	Vanuatu
Érythrée	Malawi		Viet Nam
Eswatini	Maldives		Yémen
État de Palestine	Mali		Zambie
Éthiopie	Maroc		Zimbabwe
Fidji	Maurice		
Gabon			

B. États figurant dans la liste B

Allemagne	Irlande	Malte	Suisse
Autriche	Israël	Monaco	Türkiye
Chypre	Italie	Norvège	
Espagne	Japon	Pays-Bas (Royaume des)	
Finlande	Luxembourg	Suède	

C. États figurant dans la liste C

Antigua-et-Barbuda	Costa Rica	Honduras	Sainte-Lucie
Argentine	Cuba	Jamaïque	Saint-Kitts-et-Nevis
Bahamas	Dominique	Mexique	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Barbade	El Salvador	Nicaragua	Suriname
Belize	Équateur	Panama	Trinité-et-Tobago
Bolivie (État plurinational de)	Grenade	Paraguay	Uruguay
Brésil	Guatemala	Pérou	Venezuela (République bolivarienne du)
Chili	Guyana	République dominicaine	
Colombie	Haïti		

D. États figurant dans la liste D

Albanie	Bulgarie	Macédoine du Nord	Roumanie
Arménie	Croatie	Monténégro	Serbie
Azerbaïdjan	Fédération de Russie	Pologne	Slovénie
Bélarus	Géorgie	République de Moldova	Tchéquie
Bosnie-Herzégovine	Hongrie		Ukraine